



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 août 2011
Français
Original : anglais

Lettre identiques datées du 22 août 2011, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous écris pour vous faire part de la vive préoccupation que m'inspire une série d'actes terroristes épouvantables qui, ces quatre derniers jours, ont visé des civils israéliens et fait 9 morts et plus de 90 blessés.

Le 18 août 2011, un groupe de terroristes venus de la bande de Gaza se sont infiltrés en Israël depuis la péninsule du Sinaï en Égypte. Ils ont pris position le long de la route 12 au sud d'Israël et attaqué deux autobus et deux voitures au moyen d'armes à feu et d'explosifs, tuant 6 civils et en blessant 15 autres. Plus tard, lorsque les Forces de défense et la police israéliennes sont arrivées sur les lieux, les terroristes ont ouvert le feu, tuant un agent de police et un soldat israéliens et blessant quatre membres des forces de sécurité israéliennes.

Ces quatre derniers jours, la population israélienne a connu la plus grave escalade de tirs de roquettes et de mortiers en provenance de Gaza depuis la fin de l'opération « Plomb durci » en 2009. Plus de 100 roquettes et des douzaines de mortiers ont été tirés contre de grandes villes et localités israéliennes depuis le 18 août 2011. Aucun pays ne resterait les bras croisés si une telle menace pesait en permanence sur ses citoyens.

Les récits et les images en provenance du sud d'Israël ne peuvent qu'horrorifier toute personne censée. À Be'er Sheva, un homme qui cherchait à mettre à l'abri sa femme enceinte a été tué au volant de sa voiture par un tir de roquette. À Ofakim, une fusée a explosé à l'intérieur d'une habitation, blessant un bébé de 4 mois, un enfant de 9 ans et un homme de 20 ans. À Ashdod, des roquettes ont touché une synagogue, blessant de nombreux fidèles.

Le Conseil de sécurité n'a pas condamné les actes terroristes épouvantables du 18 août, comme il l'avait fait dans des cas analogues, et reste muet alors que des roquettes continuent d'être tirées par des terroristes contre des citoyens israéliens. C'est un silence assourdissant. Les nombreuses victimes de ces attaques terroristes méritent d'entendre une condamnation claire et sans équivoque de la part de la communauté internationale.

Il n'est pas fortuit que le Liban – dont le Gouvernement est pris en otage par une organisation terroriste – soit le seul membre du Conseil de sécurité à faire



obstruction à une condamnation. Le fait que cet État Membre tente de justifier le terrorisme est moralement répréhensible et mine la crédibilité de l'Organisation.

Pendant toute cette escalade de la violence, Israël, pour assurer l'accès et l'acheminement de l'aide, a maintenu ouverts les points de passage d'Erez et de Kerem Shalom, qui n'ont cessé d'être les cibles des tirs des terroristes. Le contraste est frappant : tandis que nous veillons à faire acheminer l'aide à la population de Gaza, ses propres dirigeants ciblent sans relâche la population israélienne. Dans toutes les grandes villes du sud d'Israël – Be'er Sheva, Ashkelon et Ashdod – des tirs incessants de roquettes ont visé des structures essentielles à la vie civile, à savoir des habitations, des hôpitaux et des écoles.

Les récents événements montrent clairement que Gaza, sous le règne du Hamas, continue d'être l'épicentre de l'extrémisme, des terroristes continuant d'organiser et de lancer en toute impunité des attaques contre des civils. Avec chaque fusée qui s'abat sur Israël, la farce de l'unité palestinienne devient de plus en plus évidente aux yeux du monde. Les symboles de l'unité à ce jour ne sont pas l'entente, la paix et la tolérance, mais le terrorisme, la haine et la violence. C'est une réalité que la communauté internationale ne doit pas ignorer.

Ces plus de 100 roquettes tirées contre Israël ces quatre derniers jours sont autant de rappels à la communauté internationale quant à la nécessité urgente d'enrayer l'entrée des armes dans la bande de Gaza par voie terrestre ou maritime. La prévention de cette activité illégale fait partie intégrante de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité, à laquelle la communauté internationale ne prête guère attention.

Israël ne cherche pas à provoquer une escalade du conflit dans la région. Mais, comme toute autre nation, Israël a la responsabilité et le droit de protéger sa population et ses frontières. Israël a répondu et continuera de répondre au meurtre délibéré de ses civils et prendra toutes les mesures nécessaires pour lutter contre le terrorisme et ses auteurs.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ron **Prozor**